

## **Trophées du Tourisme 2024 Règlement**

### **Article 1 : Objectif**

Ce concours, organisé par Tourisme Loiret, vise à valoriser les initiatives touristiques en matière d'accueil, d'animations, de développement durable et de valorisation du territoire.

### **Article 2 : Candidatures**

Les 4 trophées sont accessibles à tous les acteurs touristiques du Loiret, quels que soient leur typologie et secteur d'activité.

Le candidat s'engage sur l'honneur :

- A ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire,
- A ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire,
- Avoir, au 31 décembre 2022, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date.

La participation au concours des Trophées du Tourisme du Loiret engage les candidats à accepter les articles de ce règlement.

Les candidats, du seul fait de leur candidature, autorisent Tourisme Loiret à rendre public les informations de leur dossier de candidature sur l'ensemble des supports de communication de Tourisme Loiret. Après avoir été informés, les lauréats s'engagent à se rendre disponibles pour la mise en place d'actions de communication.

Les candidats peuvent concourir pour plusieurs trophées s'ils ont mis en place des initiatives répondant aux objectifs des différentes catégories.

Tourisme Loiret se réserve le droit de changer les dossiers de catégorie, si l'une d'entre elles est mieux adaptée à la nature de l'action.

### **Article 3 : Catégories**

Le concours des Trophées du Tourisme du Loiret comporte 4 catégories :

- **Le Trophée de l'accueil et de l'expérience client**

Ce prix valorise les initiatives en matière d'accueil visant à améliorer la satisfaction des clients et le séjour des touristes dans le Loiret.

- **Le Trophée de l'événementiel et des animations**

Ce prix met en lumière l'organisation d'événements et/ou d'animations qui participent au rayonnement du Loiret et à la mise en valeur des territoires.

- **Le Trophée de l'innovation**

Ce prix met l'accent sur les initiatives inédites et/ou originales en Loiret : vous avez mis en place un projet avant-gardiste, unique en Loiret ou une initiative qui suscite l'étonnement, la surprise, de manière positive pour les touristes.

- **Le Trophée du développement durable et de l'inclusion**

Ce prix révèle les initiatives répondant à tout ou partie des 3 piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

#### **Article 4 : Dossier de candidature**

Les candidats doivent, pour participer au concours, remplir le dossier de candidature qu'ils pourront trouver [en ligne](#).

Les candidats devront transmettre le logo de leur structure ainsi que des photos pour illustrer l'initiative présentée. Ils sont également invités à adresser tout autre document permettant la mise en valeur de leur projet par mail à [trophees@tourismeloiret.com](mailto:trophees@tourismeloiret.com)

#### **Article 5 : Calendrier**

La date limite de retour des dossiers de candidature est fixée au 12 février 2024 à 23h59.

Tout dossier illisible, non conforme ou transmis après cette date ne sera pas retenu.

#### **Article 6 : Désignation des lauréats**

Le grand public et les professionnels du tourisme seront invités à voter pour les candidats dont l'action leur paraît la plus innovante, attractive et qualitative. Ce vote s'effectuera via un site dédié au vote en ligne dont le lien sera disponible prochainement. Les résultats de ces votes compteront pour 50 % de la note finale.

Un jury composé des membres du conseil d'administration de Tourisme Loiret, examinera les dossiers et votera pour un lauréat dans chacune des catégories du concours. Les résultats de ces votes compteront pour 50 % de la note finale.

Les lauréats se verront remettre un trophée et une participation financière à une action de promotion réalisée en partenariat avec Tourisme Loiret.

#### **Article 7 : Remise des trophées**

Les Trophées seront remis aux lauréats lors de la prochaine Bourse Touristique, organisée tous les ans par Tourisme Loiret pour permettre la rencontre entre les professionnels du tourisme du département, **le 26 mars 2024**.